

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 26 JUIN 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt juin, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kévin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Geoffrey MATHON, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Alain DE CARRION, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Yves DUPONT à Monsieur Jean-Marie DOUVRY, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur André GUILLOU à Madame Joëlle FONTAINE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Nathalie LIMEUX à Madame Ewa VIVIER, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur André KUCHCINSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Par délibération en date du 1er février 2023, le comité syndical avait autorisé la vente d'une parcelle de 16 509 m<sup>2</sup> au promoteur investisseur BVI pour construire un bâtiment d'activités divisible de 7 000 m<sup>2</sup>. Le permis de construire de cet ensemble immobilier a été obtenu en octobre 2023 et une promesse de vente a été signée le 13 novembre 2023 avec une date butoir pour l'achat de la parcelle le 30 Août 2024 et avec des conditions suspensives dont l'octroi d'un prêt bancaire pour financer le projet avant le 31 juillet 2024.

Compte-tenu de la hausse des taux d'intérêt et des difficultés à emprunter, BVI n'a pas obtenu le prêt bancaire pour construire son projet immobilier en blanc. BVI a besoin de pré-commercialiser 40 à 50 % de son projet pour obtenir son prêt.

Compte-tenu de cette nouvelle conjoncture, il est proposé de prolonger la validité de la promesse de vente de 9 mois, soit jusqu'en mai 2025 pour permettre à BVI de rechercher activement des locataires afin d'obtenir les baux en l'Etat futur d'Achèvement souhaité par les banques.

Convocation adressée aux  
délégués le :

20 juin 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 32
- Votants : 45

Délibération

mise en ligne le :

5 juillet 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

5 juillet 2024

4 –

**PROMOTEUR  
INVESTISSEUR BVI :  
PROLONGATION DE  
LA PROMESSE DE  
VENTE DE 6 MOIS**

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 062-256200742-20240626-20240604-DE

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer un avenant à la promesse de vente afin de prolonger le délai d'obtention de prêt au 30 avril 2025 et la durée de validité de cette promesse au 31 mai 2025.
- **Précise** que la rédaction de l'avenant sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

  
Le Président  
PARC DES INDUSTRIES  
ARTOIS-FLANDRES

  
André KUCHCINSKI